

PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DÉCHETS

Rapport d'activité
intermédiaire



bruxelles
environnement
.brussels

ENVIRONNEMENT.BRUSSELS



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Tableau de bord des indicateurs	6
1. UNE VISION GLOBALE POUR UN PLAN INTÉGRÉ	8
1.1. Cohérence interne	8
1.2. Couplages interplans	8
1.3. Complémentarité des soutiens aux acteurs de terrain	9
1.4. Dialogue au-delà des frontières régionales	10
1.5. Évolution du plan de gestion des ressources et déchets	10
Infographie : Liens entre le PGRD et les autres politiques régionales	11
2. CADRE DE LA POLITIQUE RESSOURCES DÉCHETS	12
2.1. Une gouvernance efficace	12
2.2. Une réglementation modernisée	13
2.3. Optimiser le mécanisme de la REP	14
2.4. De nouvelles filières de valorisation	14
Infographie : Soutien à la gestion des biodéchets	17
3. TRANSFORMER LES PRATIQUES DES MÉNAGES	18
3.1. Sensibilisation au Zéro Déchet	18
3.2. L'amélioration des collectes sélectives de déchets	20
3.3. Limiter la publicité	20
Infographie : Les déchets ménagers en Région de Bruxelles-Capitale	21
4. PRÉPARER LES GÉNÉRATIONS FUTURES	22
4.1. Cadre opérationnel entre la région et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires	22
4.2. Soutien pédagogique et accompagnement de projets	22
4.3. Renforcer la gestion durable des écoles	23
5. TRANSFORMER LES PRATIQUES DES PROFESSIONNEL.LE.S	24
5.1. L'accompagnement des professionnel.le.s	24
5.2. Des contrôles à renforcer	25
Infographie : Les déchets professionnels en Région de Bruxelles-Capitales	26
6. VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION	27
6.1. Prévention des déchets, réemploi et circularité des matériaux	27
6.2. Augmenter et améliorer le recyclage	28
6.3. Améliorer la gestion des déchets dangereux	29
7. LA NOUVELLE ÉCONOMIE DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES	30
7.1. Pratiques durables et Zéro Déchet dans les commerces et l'horeca	30
7.2. Événements	31
7.3. Développement d'activités de réparation et de réemploi	31
8. ENCADRER L'ACTION DES PROFESSIONNELS DES DÉCHETS	32
8.1. Évolution du système de collecte	32
8.2. Un besoin d'infrastructures de gestion des déchets	32
8.3. Le rôle des collecteurs dans la qualité du tri	33
CONCLUSION	34
CRÉDITS	36

INTRODUCTION

Le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD) a été adopté en novembre 2018. La première année fut une année d'organisation et d'appropriation des mesures suite au changement d'exécutif régional. Il fut officiellement et publiquement lancé le 11 février 2020, dans le cadre de l'évènement « Zero Waste : Fast Forward », réunissant plus de 350 personnes autour de la question du lien entre notre consommation, nos déchets et le réchauffement climatique.

Depuis lors, la crise sanitaire a fortement impacté nos vies, nos interactions, notre consommation, nos démocraties. Le monde s'est réorganisé, individualisé en vue de se protéger. Cependant, les constats énoncés dans l'introduction du PGRD demeurent et tendent à s'aggraver. Le dernier rapport du GIEC tire la sonnette d'alarme : « pire et plus vite qu'on le craignait, le réchauffement de la planète pourrait atteindre le seuil de +1,5 °C autour de 2030, dix ans plus tôt qu'estimé »¹.

Il s'agit donc de composer avec une nouvelle organisation de nos modes de vie et une urgence exacerbée.

Les objectifs et mesures du PGRD restent donc plus que jamais d'actualité. Limiter et réfléchir à ses achats, trier, recycler ne sont plus des options mais des impératifs.

La présente évaluation à mi-parcours propose par objectif stratégique les avancées qualitatives, les actions à venir ainsi que les indicateurs clés du PGRD. Elle est le résultat d'une analyse approfondie par les pilotes de chacun de ces objectifs stratégiques, enrichie par la consultation du Comité de Pilotage Stratégique, durant la rentrée 2021.

Les grandes avancées peuvent être résumées comme suit :

- **Transposition des directives européennes** et définition d'objectifs ambitieux de recyclage, renforcement du cadre légal en matière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), augmentation de la taxe à l'incinération, instauration d'un nouveau cadre pour la gestion des déchets de soin et nouvelles obligations de tri pour les entreprises ;
- **Structuration de la politique de gestion des biodéchets** avec un dispositif d'accompagnement des citoyen-ne-s et des entreprises opérationnelles, adaptation de la réglementation pour faciliter le compostage décentralisé et rendre le tri des biodéchets obligatoire, développement d'un réseau décentralisé de compostage à petite échelle et validation de la feuille de route visant à l'implantation d'une unité de biométhanisation en Région bruxelloise ;
- Élaboration d'un **dispositif de soutien pour les citoyen-ne-s** qui souhaitent s'engager vers le Zéro Déchet ;
- Instauration d'un groupe de travail collaboratif visant à comprendre les besoins en matière d'accompagnement et d'infrastructures pour **stimuler le tri des ménages** et renforcer les collaborations entre organismes publics dans la mise en pratique des recommandations ;
- Développement d'un parcours **Zéro Déchet, tri et propreté publique auprès des écoles** ;
- Développement d'un service d'accompagnement et d'une stratégie de soutien au **tri pour les entreprises**, y compris le volet inspection ;
- Stimulation soutenue **de l'offre en économie circulaire** principalement via des subsides aux entreprises innovantes notamment les appels à projet Be Circular et Zero Waste Retail ;
- Structuration de la politique de soutien **aux acteurs économiques du réemploi** et développement d'une stratégie sur l'accès au gisement et la collecte préservante.

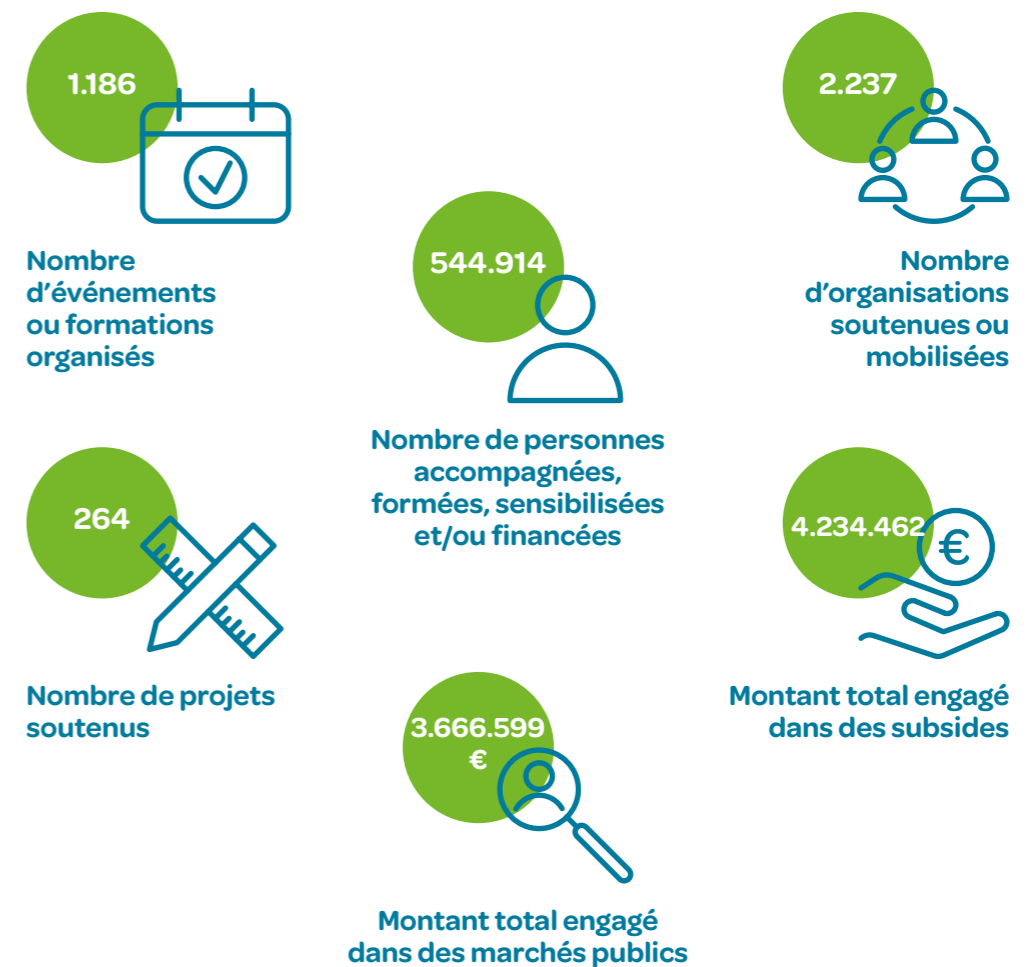
¹ <https://climat.be/actualites/2021/6e-rapport-du-giec-face-a-des-risques-sans-precedent-la-communaute-scientifique-lance-un-nouveau-signal-d-alarme>



Le travail des 30 prochains mois se concentrera sur la poursuite de l'accompagnement des citoyen-ne-s et entreprises pour le tri et la prévention des déchets, en particulier pour les biodéchets et les emballages ; la mise en œuvre des recommandations d'ordre légal et réglementaire en matière de REP, de plastiques à usage unique et de fin de statut de déchet ; le soutien aux acteur-trice-s économiques innovant-e-s en économie circulaire et le développement d'un réseau d'infrastructures adaptées aux spécificités bruxelloises.

À mi-parcours, les indicateurs de moyens reflètent une bonne appropriation et mise en œuvre des mesures, avec un état d'avancement appréciable même si pas parfait, et ce, malgré le choc de la crise sanitaire. Il faut noter qu'en matière de performance de recyclage, la Région doit travailler encore davantage à atteindre ses objectifs européens de préparation au réemploi et recyclage fixés pour 2020 et reste actuellement limitée dans le développement de ses infrastructures et services à la population en la matière. Cet enjeu sera donc central dans les prochaines années.

INDICATEURS DE MOYENS COUVRANT LA PÉRIODE D'ÉVALUATION (2018-MAI 2021),



L'évaluation intermédiaire du PGRD porte sur les actions réalisées jusqu'à mai 2021. L'impact chiffré des actions après cette date n'est pas pris en compte.

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

Nom de l'indicateur	Valeur initiale (2018)	Situation actuelle	Objectif 2023	Objectif 2030
Quantité de déchets ménagers produits	276 kg/hab/an	+3,3%	-5%	-20%
Quantité de déchets non ménagers produits (hors DCD)	524.512 tonnes	-3,2%	-5%	-20%
Taux de préparation au réemploi et de recyclage des déchets ménagers	43%	39%	50% (en 2020)	60%
Quantité de DEEE ménagers collectés	5.285 tonnes *	+1,8%	+50%	/
Quantité d'EEE ménagers usagés sortant de la filière de la préparation en vue du réemploi	389 tonnes *	+36%	+50%	/
Quantité de biodéchets ménagers recyclés	10.925 t de déchets verts, 4.148 t de déchets alimentaires, 260 t d'huiles alimentaires	10.417 t de déchets verts, 5.204 t de déchets alimentaires, 362 t d'huiles alimentaires	x2	/
Taux de préparation au réemploi et de recyclage des déchets non ménagers (hors DCD)	31%	35%	55% (en 2020)	70%
Taux de préparation au réemploi et de recyclage des DCD	92%	92%	90% (en 2020)	90% (en 2020)
Taux de ménages pratiquant toujours au moins 15 des 31 gestes zéro déchet	N/D	15%	30%	/
Taux d'écoles bruxelloises sensibilisant les élèves à la problématique des ressources et des déchets et mettant en place des actions concrètes	N/D	16%	30%	/
Nombre de chantiers pratiquant la démolition sélective et le réemploi des matériaux de construction sur les chantiers bruxellois	6	16	+50%	/
Nombre de commerces alimentaires ayant transformé leur pratique d'achalandage vers le vrac	N/D	57	100	/

* Valeur initiale en 2017

Nom de l'indicateur	Valeur initiale (2018)	Situation actuelle	Objectif 2023	Objectif 2030
Nombre de restaurants ayant développé des offres alternatives pour l'eau et les emballages/utensiles à usage unique	N/D	32	100	/
Modernisation du mécanisme de la REP opérationnelle	Non	Non	Oui	/
Politique de valorisation des biodéchets opérationnelle	Non	Oui	Oui	/
Réglementation relative à l'exemplarité des pouvoirs publics adoptée et opérationnelle	Non	Non	Oui	/
Instauration de la collecte sélective des biodéchets	Non	Oui	Oui	/
Instauration de la collecte sélective des déchets textiles ménagers	Non	Non	/	Oui (en 2025)
Instauration de la collecte sélective des déchets dangereux ménagers	Oui	Oui	/	Oui (en 2025)

Tableau 1

Pour certains indicateurs, le PGRD n'avait pas défini d'objectifs précis à atteindre. Un travail sera fait afin de préciser ou clarifier les objectifs pour les indicateurs suivants :

- Taux de collecte sélective des emballages plastiques municipaux
- Quantité de déchets de matelas préparés au réemploi
- Quantité de déchets de mobilier préparés au réemploi
- Quantité de déchets textiles préparés au réemploi
- Taux de producteurs de déchets non ménagers contribuant au coût de collecte et triant leurs déchets
- Taux d'adoption de l'autocollant «Stop pub»
- Taux d'événements durables



Afin de déterminer où se situe le PGRD dans sa mise en œuvre, un **niveau d'avancement des différents objectifs stratégiques** a été calculé. Il correspond à la moyenne du degré d'avancement des mesures contenues dans chaque objectif stratégique. Pour la soixantaine de mesures du PGRD, les responsables ont déterminé le degré d'avancement sur base des tâches à effectuer. Ce taux ne prend pas compte de la temporalité ou de la complexité de chaque tâche, mais il permet de se situer par rapport au travail restant à accomplir.

1. UNE VISION GLOBALE POUR UN PLAN INTÉGRÉ

Les plans et stratégies régionaux déterminent les grands axes de la politique régionale dans une thématique donnée. Ils abordent un sujet spécifique et sont portés par un ou plusieurs cabinets ministériels et leurs administrations régionales. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils doivent être considérés de manière isolée du reste de la politique régionale. Bien au contraire ! Il en va de même pour les nombreux subsides dont les Bruxelloises et Bruxellois peuvent bénéficier.



1.1. COHÉRENCE INTERNE

Au sein même du Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGRD), de nombreuses synergies ont pu être créées pour améliorer l'ensemble des résultats – que ce soit entre les mesures liées à une même thématique ou entre des mesures bénéficiant de manière transversale à plusieurs objectifs stratégiques. Cela a été rendu possible par la bonne collaboration et communication entre les différents pilotes des mesures, par le suivi et la coordination détaillés de l'ensemble, ainsi que par l'organisation de différents groupes de travail thématiques.



1.2. COUPLAGES INTERPLANS

Des liens ont également été tissés entre les stratégies et plans régionaux, pour assurer une meilleure cohérence à l'échelle de toute la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, il faut continuer à encourager le dialogue là où les synergies n'ont pas encore été créées.

Les différents plans et stratégies peuvent renforcer leur impact mutuel s'ils réussissent à identifier et exploiter leurs synergies.



Avant et depuis l'adoption du PGRD, de nouvelles stratégies régionales ont vu le jour ou sont en cours de mise en œuvre. Certaines de leurs mesures sont indirectement bénéfiques pour les objectifs stratégiques du PGRD et influent sur ses indicateurs d'impact :

- Le **Programme Régional en Économie Circulaire** 2016-2020 (PREC) affecte notamment l'utilisation du Label Entreprise Eco-dynamique, les marchés publics et l'exemplarité des pouvoirs publics, et les pratiques de consommation circulaire au sein des activités professionnelles.
- La **Stratégie RENOLUTION** de réduction de l'impact environnemental du bâti existant en Région bruxelloise aux horizons 2030-2050 reprend les aspects du PGRD liés à la déconstruction, au réemploi des matériaux et à la circularité des matériaux de construction.
- La **Stratégie Good Food** 2016-2020, quant à elle, fait écho aux aspects liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des invendus.
- **Plan Régional pour l'Innovation** adopté au mois de juin 2021, influe notamment sur les domaines d'innovation stratégique liés à l'utilisation optimale des ressources et les actions qui y sont liées.
- **Up! Le plan de redéploiement de l'Agence Bruxelles-Propreté** adopté en juin 2021, est lié au PGRD à travers ses objectifs stratégiques d'amélioration de la qualité de la collecte des déchets, la stratégie de propreté urbaine, la réorganisation du fonctionnement des activités commerciales de l'Agence et la valorisation au maximum des déchets-ressources collectés.
- **Good Move, le plan régional de mobilité 2020-2030**, influe notamment sur la promotion d'une logistique urbaine plus fluide et moins impactante.

Par ailleurs, plusieurs stratégies sont en cours d'élaboration au niveau régional. Divers dialogues et moments de concertation ont ou auront lieu entre administrations et en concertation avec les acteurs institutionnels et de terrain pour les élaborer. Le lien est fait avec le PGRD pour :

- **La Stratégie Régionale de Transition de l'Économie**, notamment sur les aspects liés aux marchés publics durables, circulaires et innovants, aux conditions d'accès aux aides économiques (hébergement, primes, subsides, appels à projets), à l'accompagnement des entreprises et des commerces, aux gisements de ressources et à la production locale.
- **L'Alliance RENOLUTION**, sur la mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire, les filières de réemploi de matériaux de construction, les déchets de construction et de démolition, etc.

- **Le Plan Industrie 2.0**, sur l'accès au gisement de ressources et déchets, au soutien à la production locale et aux activités logistiques.
- **Brussels Takes Care, le Plan Social Santé Intégré**, sur les aspects liés à la demande des invendus alimentaires.
- **La Stratégie Good Food 2.0**, toujours sur le gaspillage alimentaire, l'offre d'invendus alimentaires, etc.
- **La Stratégie de Propreté Urbaine**, sur les encombrants, dépôts clandestins, collectes, etc.
- **Le Plan d'actions Climat Énergie (PACE)**, sur la réduction des déchets résiduels et leur incinération.



1.3. COMPLÉMENTARITÉ DES SOUTIENS AUX ACTEURS DE TERRAIN

Dans le cadre du PGRD et/ou des stratégies évoquées précédemment, des appels à projets (AAP) ont été lancés ces dernières années par différentes administrations et ce auprès de divers publics cibles. Certains des projets déposés participent directement ou

indirectement à l'atteinte des objectifs du PGRD. Il existe ainsi plusieurs pistes pour subsidier toute idée de réduction des déchets ou de meilleure valorisation des ressources.

Entreprises et commerces	<ul style="list-style-type: none"> • AAP Horeca et commerces Zéro Déchet • AAP Be Circular de 2017 à 2021 • AAP Open Soon • AAP Local & Together
Communes et CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • AAP à destination des communes et CPAS – projets Zéro Déchet
Citoyen.ne.s	<ul style="list-style-type: none"> • AAP Inspirons le Quartier (volets compost collectif, quartiers durables citoyens et volet propreté) • Appels à projets au niveau local lancés par les communes (ex : AAP Initiatives durables de la Ville de Bruxelles) • Budgets participatifs communaux (ex : Ville de Bruxelles, Watermael-Boitsfort, Uccle, Auderghem, ...)
Écoles	<ul style="list-style-type: none"> • AAP Écoles et jeunesse
Associations	<ul style="list-style-type: none"> • AAP Associations & « Zéro Déchet »
Transversal et/ou thématique	<ul style="list-style-type: none"> • AAP Good Food pour la réalisation de projets de lutte contre le gaspillage alimentaire • AAP Co-Create pour une résilience urbaine • AAP Valorisation de gisements urbains • AAP Batteries rechargeables

Tableau 2

1.4. DIALOGUE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES RÉGIONALES

Les actions du PGRD s'inscrivent dans des démarches à différents niveaux en fonction de la pertinence. Les acteurs à impliquer peuvent être au niveau local, communal, régional, inter-régional, fédéral ou même européen.

La Région bruxelloise entretient un dialogue permanent avec les deux autres Régions belges dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs. La Commission Interrégionale de l'Emballage et la Plateforme Interrégionale sur la Responsabilité Élargie des Producteurs sont les instances de décision en la matière.

La Région bruxelloise est également partie prenante de la plateforme intra-belge sur l'économie circulaire, laquelle s'intéresse aux barrières (législatives, techniques, financières, etc.) au développement d'une économie circulaire efficace en Belgique. Elle vise à activer certains leviers ou outils fédéraux pour faciliter la mise en place d'actions au niveau régional. Les trois Régions et le pouvoir fédéral y sont représentés. La Région bruxelloise a également contribué au Plan d'action fédéral pour une économie circulaire.

1.5. ÉVOLUTION DU PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DÉCHETS

Le Plan de Gestion des Ressources et Déchets a été publié en 2018, avec sept objectifs stratégiques et une soixantaine de mesures explicitement listées. Cependant, tout programme de travail pluriannuel peut parfois nécessiter de légères adaptations en cours de route – ce plan ne fait pas exception.

1.5.1. TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ VERS D'AUTRES PLANS OU STRATÉGIES

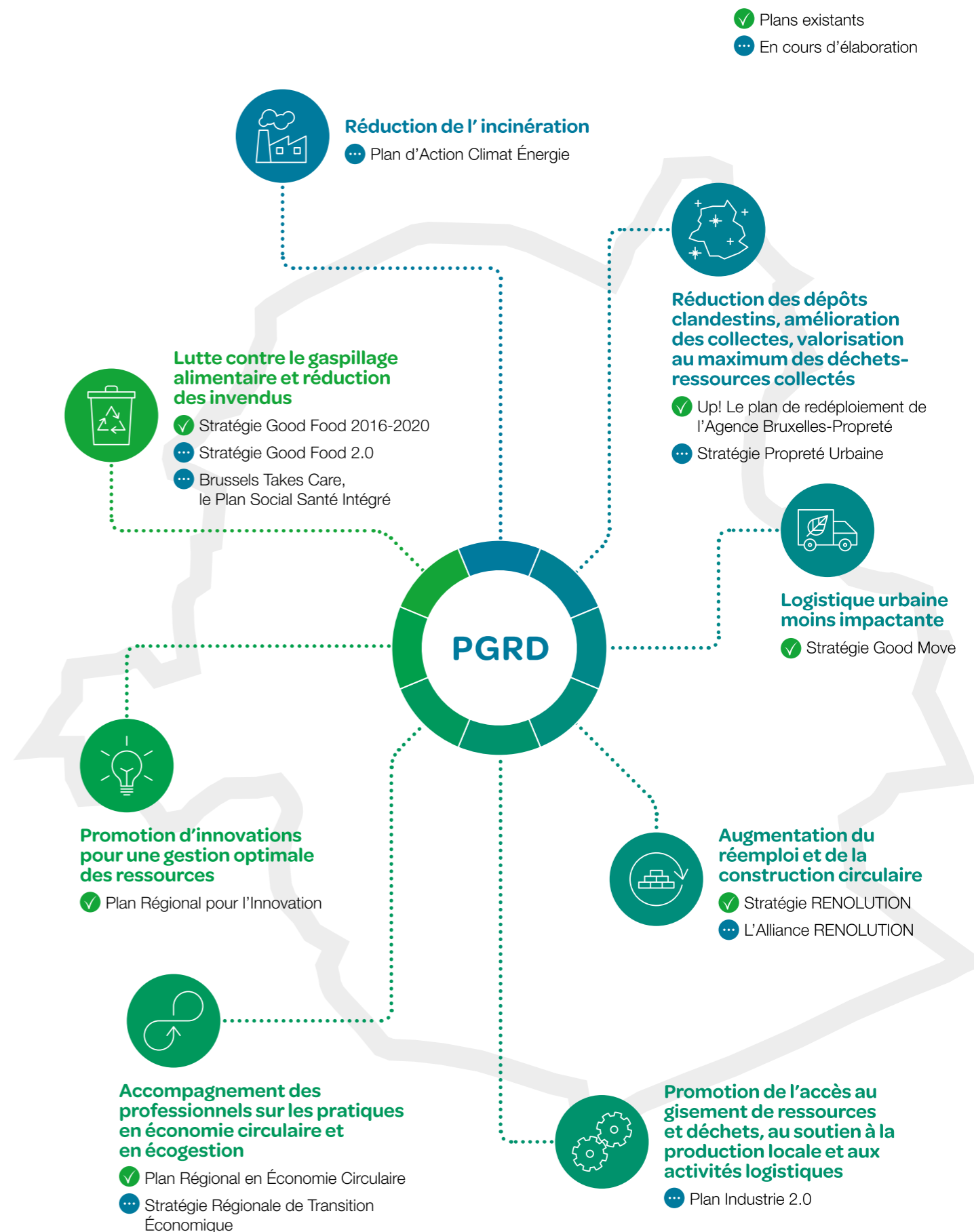
Depuis la rédaction du PGRD, de nouvelles stratégies régionales ont vu le jour. Certaines mesures qui étaient initialement mises sous la responsabilité du PGRD se voient dès lors transférées. Si leur implémentation aura toujours bien lieu, le suivi et le rapport d'activité de ces actions seront réalisés au sein d'une autre stratégie jugée plus pertinente.

C'est ainsi que le Programme Régional en Économie Circulaire (PREC) et sa continuation, la future stratégie régionale de la transition de l'économie, forment un cadre plus adapté aux actions relatives au Label Entreprise Eco-dynamique, à la recherche et expérimentation des pratiques de consommation circulaire au sein des activités professionnelles et à l'exemplarité environnementale des pouvoirs publics. Les aspects liés à la déconstruction, au réemploi et la circularité des matériaux de construction sont par ailleurs repris par la Stratégie RENOLUTION de réduction de l'impact environnemental du bâti existant en Région de Bruxelles-Capitale aux horizons 2030-2050.

1.5.2. ADAPTATION DE MESURES

Une fois la mise en œuvre du PGRD initiée, il est devenu apparent que la théorie du stade de planification ne correspondait pas toujours parfaitement avec la pratique de la mise en œuvre. Parmi la soixantaine de mesures listées dans le PGRD lors de sa publication, certaines adaptations ont été nécessaires – en particulier pour les actions concernant les écoles. Ainsi, certaines mesures rédigées séparément ont été regroupées. D'autres ont été adaptées au fil du temps pour rester d'actualité, saisir de nouvelles opportunités, ou pour faire face à des obstacles apparus en cours de route. Pour autant que les actions maintiennent le cap et contribuent aux objectifs, une certaine flexibilité est nécessaire et acceptable. Par ailleurs, la création de feuilles de routes veillant à répondre à certaines problématiques-clés par l'élaboration de stratégies thématiques a fait voir le jour à de nombreuses nouvelles initiatives qui en découlent.

LIENS ENTRE LE PGRD ET LES AUTRES POLITIQUES RÉGIONALES





2. CADRE DE LA POLITIQUE RESSOURCES-DÉCHETS

31%



Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Le cadre établi pour le Plan de Gestion des Ressources et Déchets comprend des organes de gouvernance opérationnels. Il permet d'assurer la réalisation concrète des mesures prises, un suivi efficace par l'administration et la consultation des parties prenantes. Depuis sa publication, le PGRD a déjà entraîné plusieurs changements législatifs en vue d'élever l'ambition environnementale mais également d'alléger ou simplifier les lois ou réglementations, et faciliter leur mise en vigueur. Une optimisation du mécanisme de Responsabilité Élargie des Producteurs est en cours de discussion. Enfin, la valorisation des biodéchets et des déchets plastiques est progressivement amplifiée grâce notamment au PGRD.

2.1. UNE GOUVERNANCE EFFICACE

Le Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGRD) fixe un cap stratégique et définit, de manière dynamique, les priorités de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de gestion des ressources et déchets. Il établit également les organes de gouvernance, les actions et les moyens à mobiliser sur 5 ans pour atteindre les objectifs fixés.

Parmi les éléments structurants de la gouvernance du PGRD, le Comité de Pilotage Stratégique et le Comité de Coordination travaillent de concert pour assurer la réalisation concrète des mesures qui avaient été énoncées dans le texte du PGRD publié en 2018. Le Comité de Coordination, formé par le Cabinet du Ministre de l'Environnement et par Bruxelles Environnement, est le moteur de la mise en œuvre du PGRD : il assure le respect des priorités, le suivi et l'atteinte des objectifs. Le Comité de Pilotage Stratégique rassemble 26 parties prenantes : représentant-e-s d'entreprises, d'autres administrations publiques, du secteur de la gestion des ressources-déchets, du secteur associatif, de citoyens. Il peut réorienter les décisions, ouvrir le débat et être force de proposition.

Afin d'approfondir certaines problématiques spécifiques, neuf groupes de travail thématiques ont été créés. Ceux-ci permettent de consulter davantage de parties prenantes, plus pertinentes par thématique, et d'aborder la mise en œuvre concrète des mesures.

Malgré divers obstacles, notamment dus à l'impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus, la coordination du PGRD avance – à peu de chose près – conformément à son planning, lequel a été légèrement adapté aux circonstances.

Les organes de gouvernance ont également réussi à établir un réseau guidé par le dialogue, la confiance et des interactions entre les acteurs-clés. Ils assurent la transparence et le relais des informations au moyen d'événements, de publications et de workshops, avec l'implication permanente des acteurs-clés. Leur travail est maintenant d'assurer la suite de la mise en œuvre des actions du PGRD et des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours. Un des premiers travaux à venir sera d'identifier une dizaine de mesures clés pour la politique ressources-déchets, afin de préciser à nouveau les priorités pour la suite de la mise en œuvre du PGRD. À cet effet, les parties prenantes seront mobilisées.

2.2. UNE RÉGLEMENTATION MODERNISÉE

Il existe trois problèmes majeurs liés à la réglementation ressources-déchets. Tout d'abord, une lourdeur juridico-administrative qui la rend difficile à comprendre et à contrôler. Des contradictions réglementaires peuvent entraîner ensuite des inefficacités, et brident le potentiel en économie circulaire – en plaçant notamment certains innovateurs dans l'illégalité pour des activités pourtant louables d'un point de vue environnemental. Enfin, en raison notamment d'un manque de sensibilisation en amont et d'une politique de contrôle accompagnée de sanctions adéquates en aval, la législation est trop peu respectée.

La modernisation de cette réglementation représente donc un des défis importants du PGRD. Elle passe par la clarification des obligations en vigueur. Ceci nécessite, d'une part, de réduire les paradoxes réglementaires actuels, et d'autre part d'harmoniser autant que possible la réglementation bruxelloise avec celles des autres Régions. Il faudrait également mettre l'accent sur la prévention, par la voie réglementaire le cas échéant. Enfin, l'augmentation du contrôle et du suivi de certains flux, sur toute leur durée de vie, couplée à des sanctions en cas de non-respect de la réglementation, sont autant de solutions qui contribueront à augmenter le respect des obligations en matière de déchets.

Le PGRD prévoit des actions concrètes pour pallier ces problématiques, dont quelques exemples sont repris dans le tableau 3.

Problème	Lourdeur des modèles juridico-administratifs	Contradictions réglementaires	Non-respect des réglementations
Exemple d'initiative mise en œuvre	Des recommandations de révisions concrètes ont été formulées pour adapter la réglementation concernant la sortie du statut de déchet pour certains flux	Augmentation de la taxe à l'incinération de 6 €/tonne à 15 €/tonne pour inciter au tri	Renforcement du contrôle et de la traçabilité des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en incitant les opérateurs à se mettre en ordre
Exemple d'actions à venir	Consultation des parties prenantes pour faciliter les procédures en matière de tri, de collecte et de traitement des déchets au sein des entreprises de la Région	Benchmarking et levée progressive des freins aux pratiques de compostage de déchets alimentaires et à la mise sur le marché du compost	La perception immédiate des amendes administratives

Tableau 3

DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIFS IMPORTANTS

Les changements législatifs sont un travail de longue haleine. Dans le cadre du PGRD, plusieurs changements ont été réalisés pour non seulement clarifier la loi existante, mais aussi l'aligner avec les autres Régions. Ces modifications permettront d'introduire de nouveaux flux de déchets à trier de manière explicite, et d'inclure des principes d'économie circulaire. Ainsi de nouvelles obligations de tri pour les professionnels, l'augmentation de la taxe à l'incinération, l'adaptation des installations classées, la réforme de la gestion des déchets de soins ou encore de nouvelles prescriptions ou clarifications en matière de sous-produits animaux et compostage sont autant d'exemples concrets de l'impact de ces modifications légales pour accélérer les changements de comportements dans le quotidien des Bruxellois-es et assurer une meilleure protection de l'environnement. Les obligations européennes ont également été transposées, en ce compris les obligations de collecte séparée des biodéchets et déchets textiles. Il est encore prévu d'optimiser le mécanisme de fin de statut de déchets. Enfin, Bruxelles Environnement travaille à limiter l'utilisation de récipients alimentaires et boissons à usage unique dans les administrations publiques et événements organisés par les autorités publiques régionales et communales



2.3. OPTIMISER LE MÉCANISME DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le mécanisme de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), mis en œuvre de façon très efficace en Belgique depuis plus de 20 ans, impose aux producteurs la prise en charge financière de la collecte et du traitement des déchets résultant de la consommation des produits qu'ils mettent sur le marché.

Dans le cadre du PGRD, il est prévu de mettre en place des actions pour optimiser le mécanisme des REP. Une étude est en cours pour moderniser le système actuel. En effet, celui-ci nécessite plus de clarté sur les objectifs, règles et moyens. Par ailleurs, plus d'autonomie de gestion et de confiance dans les organismes gestionnaires des REP est nécessaire, au même titre qu'un meilleur contrôle externe et indépendant. Plusieurs actions ont été par ailleurs initiées ou sont en cours de négociation pour soutenir le réemploi, par les producteurs eux-mêmes, principalement pour les équipements électriques et électroniques, les piles et batteries et les pneus.

Des actions législatives et réglementaires ont également permis d'améliorer ce mécanisme. L'ordonnance déchets, modifiée en mai 2021, prévoit que les coûts générés par le nettoyage des déchets sauvages soient couverts par les producteurs. De nouvelles REP vont également être introduites dans le Brudalex, relatives aux matelas, ainsi qu'aux flux identifiés par la Directive européenne sur les plastiques à usage unique comme la vaisselle plastique jetable ou les ballons

de baudruche mais aussi d'autres produits à base de plastique comme les mégots, les lingettes humides ou les déchets d'engins de pêche qui se retrouvent en masse dans les océans.

Une consultation intensive des parties prenantes à ce sujet a permis de poser les fondations des prochaines actions à mettre en œuvre pour moderniser le mécanisme de la REP. Les pistes d'optimisation ont été présentées au Conseil Économique et Social et au Conseil de l'Environnement. L'option privilégiée serait de concrétiser un accord au niveau interrégional et d'uniformiser certaines règles au sein des trois Régions. Un système de sanctions pourrait également être mis sur pied pour les organismes de gestion des REP qui ne respecteraient pas les objectifs environnementaux ou accumuleraient des réserves et provisions au-delà d'une limite fixée par les Régions. Cet accord faciliterait de nombreux points de blocage des REP existantes, notamment en matière de gouvernance, de contrôle et de simplification de fonctionnement.

2.4. DE NOUVELLES FILIÈRES DE VALORISATION

Le PGRD prévoit aussi la mise en place de nouvelles filières de valorisation de matières afin de les recycler. Celles-ci concernent tout particulièrement les biodéchets et les déchets plastiques, flux prioritaires aux échelles régionale et européenne. D'autres filières de valorisation sont actuellement à l'étude. Innoviris, l'organisation régionale pour la recherche et l'innovation, se charge de suivre ces travaux.

2.4.1. PRÉVENTION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

Les biodéchets regroupent d'une part les déchets végétaux, issus de parcs et jardins, et d'autre part les déchets alimentaires, à savoir les épluchures, restes d'assiettes, marc de café, thé, etc.

Les déchets alimentaires représentent un gisement important encore insuffisamment valorisé, en dépit de l'importance de son potentiel à l'échelle locale. Une stratégie régionale de prévention et de valorisation des biodéchets a été coconstruite par les acteurs du PGRD. Elle offre désormais un cadre structurant pour renforcer le soutien à la prévention et valorisation des biodéchets, compléter le cadre législatif et formaliser les nouveaux projets.

Le tri des biodéchets deviendra obligatoire pour tous les ménages et toutes les activités professionnelles (publiques, privées, associatives, ou autre) au plus tard fin 2023 selon la directive européenne, et sera même anticipé dès 2022 dans notre région.

À l'échelle locale, de nombreuses initiatives en lien avec la production de compost collectif et autres formes de valorisation des déchets organiques ont émergé à Bruxelles. À celles-ci s'ajoutent la collecte de déchets végétaux dans les sacs verts pour un compostage par Bruxelles Compost et la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages dans les sacs oranges pour la biométhanisation. Elles permettaient déjà en 2018 un cycle de valorisation des biodéchets d'environ 15.000 tonnes.

Un renforcement des moyens existants, tels que des formations, le développement des compost collectifs et un réseau de maîtres composteurs a été mis en place dans le cadre du PGRD pour encourager cette transition. Ces actions sont coordonnées par le **Facilitateur compost ménage**. Un **Compost Day** ainsi que des ateliers spécifiques au gaspillage alimentaire sont également organisés. Enfin, un **Facilitateur biodéchets professionnels** existe désormais pour conseiller et répondre aux questions des entreprises afin de les accompagner dans l'application de la nouvelle obligation de tri des biodéchets.

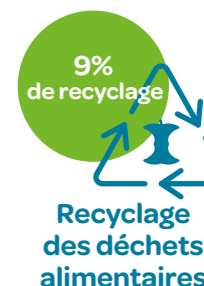
Pourtant, la valorisation des biodéchets fait encore face à des freins importants, que les actions de la stratégie visent à lever. En particulier, le développement d'une unité de biométhanisation régionale est en cours d'analyse. Un expert/coordonateur biométhanisation conseille la Région et coordonne les prochaines étapes du développement de ce projet. En parallèle, le cadre législatif régional doit être clarifié pour permettre la valorisation décentralisée des déchets alimentaires et la mise sur le marché du compost ainsi produit, et rendre dès lors possible la promotion de ces systèmes de valorisation.

Une **campagne de sensibilisation** à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage à domicile et au compostage de quartier a été lancée et menée en mai et à l'automne 2021. Son objectif est d'informer le public de la future obligation de tri des biodéchets et de rappeler les différentes possibilités pour gérer ses déchets alimentaires avec en priorité la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du compostage de proximité. Le PGRD prévoit également d'agir sur les comportements en évaluant les améliorations possibles.

TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES, UN EXPLOIT À LA PORTÉE DE TOU-TE-S

Les initiatives locales de valorisation des matières organiques peuvent être soutenues via 3 appels à projets, chacun destiné à un public spécifique :

- « **Inspirons le quartier** » pour les collectifs de citoyen-ne-s qui veulent lancer (ou rénover) un compost de quartier. Il y a aujourd'hui près de 200 sites de compostage collectif.
- « **Be Circular** » pour les entreprises qui veulent valoriser le compost des professionnels en B2B.
- « **Action climat** » soutient les communes et les CPAS qui veulent travailler sur la circularisation des biodéchets de leur territoire et éventuellement créer des plateformes communales de compostage. 4 communes ont été lauréates en 2019 et 2020 et sont accompagnées par le Facilitateur biodéchets professionnels



Entre 2018 et 2021, plus de 414.000 personnes ont été sensibilisées et près de 80 parties prenantes ont été mobilisées sur le thème de la valorisation des biodéchets.

En 2019, le taux de recyclage était de 9% pour les déchets alimentaires et 71% pour les déchets végétaux.

En 2021, la barre des 200 composts de quartier a été franchie à Bruxelles, c'est donc désormais plus de 200 sites de valorisation locale et collective de vos déchets organiques que vous pouvez rejoindre. Retrouvez-les sur notre [carte interactive](#) !



En 2018 et 2021, les 2 premières journées portes ouvertes du compostage à Bruxelles ont permis de donner les outils à plus de 2.000 bruxellois.es pour se mettre au compost.

2.4.2. VALORISER LES DÉCHETS PLASTIQUES

Jusqu'en 2021, les bouteilles et flacons étaient les seuls plastiques acceptés dans les sacs bleus « PMC », soit un recyclage de 38% des déchets plastiques ménagers, ou encore 1,28 kg/habitant/an. Désormais, l'ensemble des emballages en plastique, tant rigides comme les pots et barquettes que souples comme les films d'emballage, à quelques exceptions près, peuvent être inclus dans le « nouveau sac bleu ».

Le secteur a réalisé des investissements pour assurer un recyclage le plus local possible et viser une augmentation de 50% des tonnages collectés à travers la Belgique. Avant sa mise en œuvre, on estimait que l'élargissement de la collecte pourrait concerner environ 8 kg/hab/an de déchets d'emballages plastiques supplémentaires (avec variations régionales). En moyenne, entre janvier 2019 et janvier 2021, la collecte était de 12,6 kg/hab/an sur Bruxelles pour l'ensemble du sac bleu. Selon les premiers résultats, en projetant les résultats de février à mai 2021 sur une année, elle serait passée à 14,7 kg/hab/an, soit une augmentation de presque 15%.

De nombreuses ressourceries et recycleries acceptent les objets en plastique dur en bon état pour le réemploi. Les grands plastiques durs sont acceptés par la collecte en porte-à-porte des encombrants pour l'ensemble des Bruxellois-es (ex : meubles de jardin), ainsi que dans les Recypark – les parcs à conteneurs régionaux.

Cependant, la collecte et la valorisation des plastiques durs via les Recypark rencontrent des freins logistiques et réglementaires tels que l'accès au gisement, le manque de place, la traçabilité, la question de fin de statut de déchet, mais aussi les permis d'environnement et agréments.

Enfin, l'extension de la collecte des plastiques sur chantiers fait l'objet d'un focus de la Confédération Construction de Bruxelles-Capitale depuis 2021.



Le nouveau sac bleu – objectif : +8 kg/hab/an d'emballages plastiques collectés sur l'ensemble de la Belgique.

SOUTIEN À LA GESTION DES BIODÉCHETS

FACILITATEUR PROFESSIONNEL



CONSEILS



SENSIBILISATION

- Réduction du gaspillage alimentaire
- Tri à la source
- Stands événementiels



DOCUMENTATION

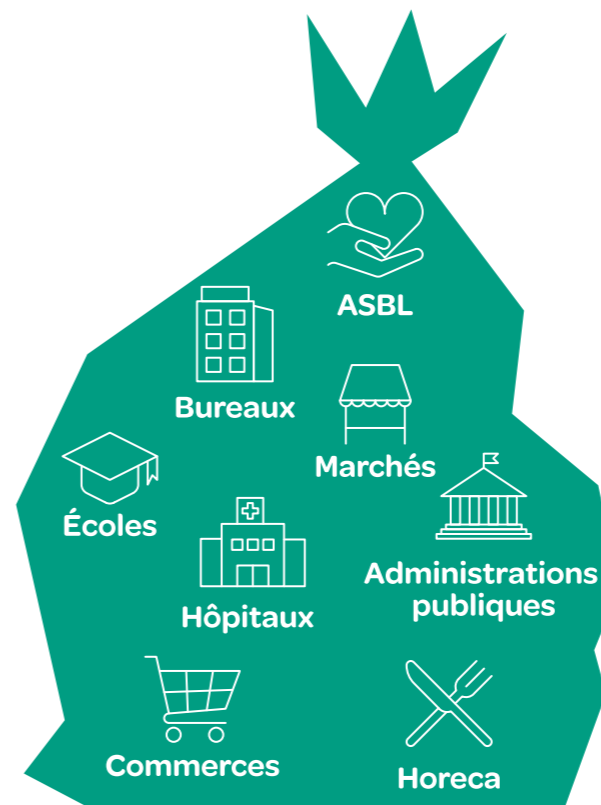


HELPDESK



FORMATIONS

biodechetspro@environnement.brussels



BIODÉCHETS DES PROFESSIONNELS

FACILITATEUR MÉNAGE



RÉSEAUX

- Compost de quartier
- Maître Composteur
- Livraison de broyat



SENSIBILISATION

- Compost Day
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Tri à la source
- Stands événementiels



DOCUMENTATION



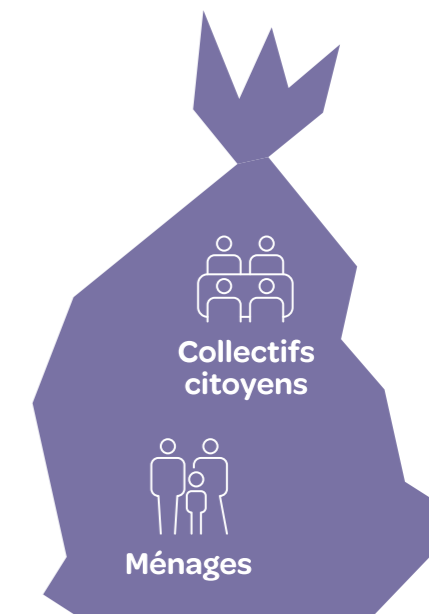
HELPDESK



FORMATIONS

- Maître Composteur
- Compostage individuel
- Compostage collectif
- Vermicompostage

infocompost@environnement.brussels



BIODÉCHETS DES MÉNAGES

3. TRANSFORMER LES PRATIQUES DES MÉNAGES

37%



Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Les déchets ménagers représentent 1/3 des déchets produits en Région bruxelloise. L'adoption progressive de pratiques Zéro Déchet et une meilleure gestion du tri permettraient de désengorger l'incinérateur en réduisant significativement la quantité de déchets résiduels produits par les Bruxellois.e.s. Grâce à des actions de sensibilisation, à l'amélioration de la collecte sélective des déchets et à la mise en place de mesures visant à réduire la publicité, le PGRD ambitionne de diminuer l'empreinte écologique des ménages.

3.1. SENSIBILISATION AU ZÉRO DÉCHET

Depuis le lancement du PGRD en 2018, plus de 800 actions de sensibilisation ont été mises en œuvre par de multiples acteurs pour populariser le mode de vie Zéro Déchet. Elles reposent sur des outils tels que des soutiens financiers (appels à projets), des événements d'ampleur (le Salon Zéro Déchet fréquenté par 15 000 visiteur.euse.s, le Rallye Zéro Déchet permettant de découvrir les solutions proches de chez soi pour passer au Zéro Déchet et le Challenge Zéro Déchet relevé par plus de 200 familles), ou encore des outils de communication digitale rassemblant des conseils pratiques et de prévention. Ces outils ont permis d'atteindre un large public, bien que la crise sanitaire ait été un sérieux frein à la sensibilisation.

Le PGRD a apporté une attention particulière à la sensibilisation aux pratiques de consommation Zéro Déchet, à la réutilisation et la réparation des objets usagés – notamment via les Repair Cafés – et au compostage des déchets organiques. Des messages de prévention ont également été intégrés aux campagnes de tri.

La sensibilisation au Zéro Déchet vise à informer non seulement les citoyen.ne.s déjà conscient.e.s de l'importance de changer leur mode de consommation : limiter leur consommation, réutiliser, réparer ou composter ; mais aussi ceux et celles qui ne sont pas encore prêts à passer au Zéro Déchet. Ainsi, des appels à projets destinés aux communes et CPAS ainsi qu'aux associations ont permis de chercher de nou-

veaux publics à travers le soutien financier de 22 projets menés² par les pouvoirs locaux (communes et CPAS) et 40 projets menés par des associations depuis 2018.

L'appel à projets « **Inspirons le quartier** » a permis de soutenir 19 projets de collectifs de citoyen-ne-s en lien avec le Zéro Déchet depuis 2018. Il a, entre autres, permis de développer l'offre de compostage collectif – 23 nouveaux composts ont été démarrés depuis le début du PGRD.

LE SALON ZÉRO DÉCHET : SUCCÈS DE FOULE !

Avec 10.000 visiteur.euse.s en 2018 et 15.000 en 2019, le Salon Zéro Déchet aura marqué les esprits. Les visiteur.euse.s ont pu y découvrir l'offre des acteur.trice.s bruxellois.e.s du Zéro Déchet, rassemblés sur le site de Tour & Taxis. Au programme : une conférence pour discuter du Zéro Déchet à l'échelle des enjeux globaux et des ateliers pratiques pour permettre de mettre la main à la pâte.

En 2019, le format a été adapté pour inclure le Salon Zéro Déchet pour professionnel.le.s. Cette première édition a été un réel succès avec 40 exposant.e.s et 350 entreprises participantes. Elle a ainsi permis de se faire rencontrer l'offre bruxelloise de services circulaires et durables et la demande des entreprises pour ce type de service.

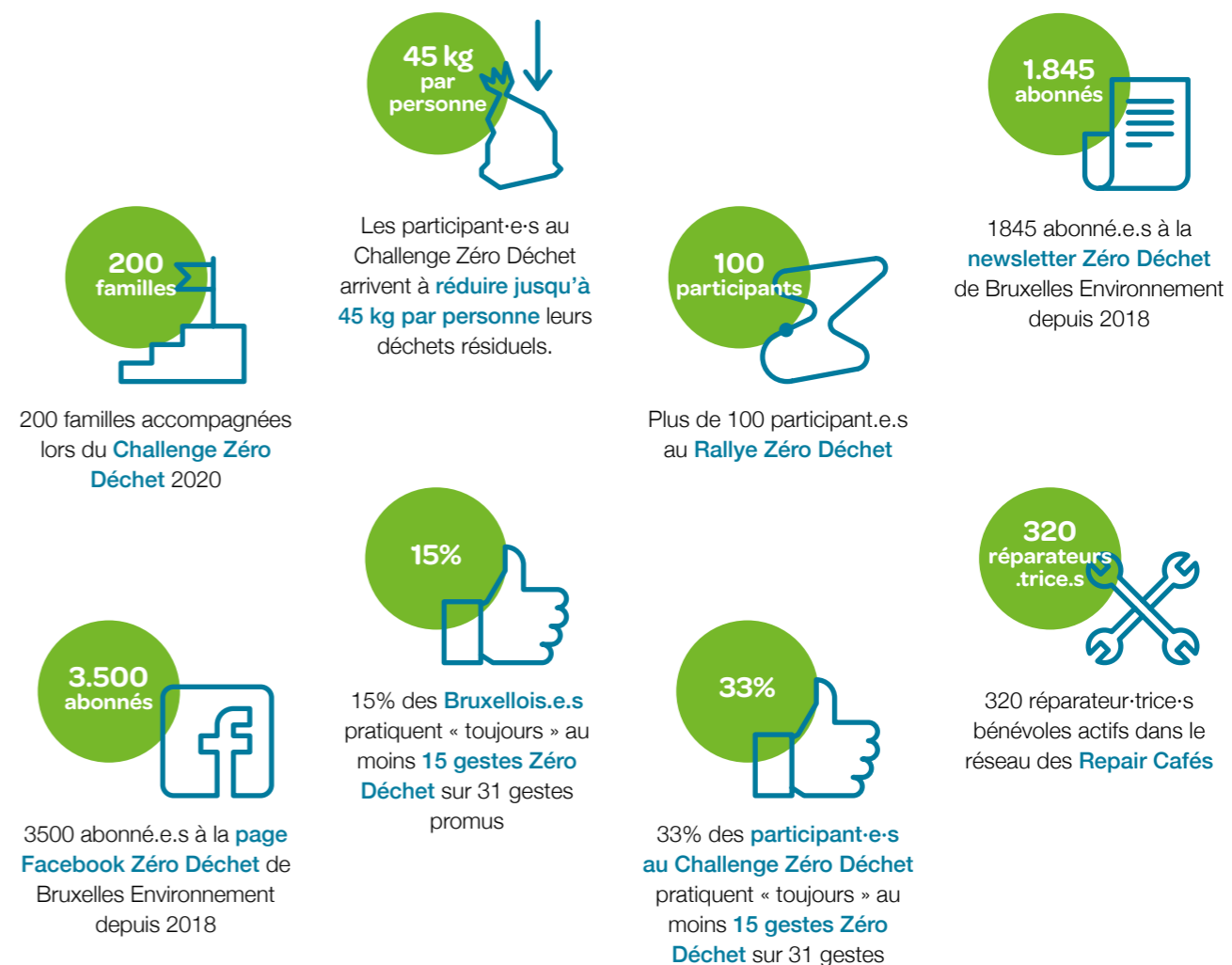
² Hors projets de ressourceries repris dans le cadre de l'Objectif Stratégique 7 « Encadrer l'action des professionnels des déchets »



15 000 personnes se sont rendues au Salon Zéro Déchet 2019 pour découvrir l'offre Zéro Déchet bruxelloise.

En développant des volets Zéro Déchet dans des appels à projets existants, et en lançant de nouveaux, la Région soutient des expérimentations et fournit un cadre pour développer des infrastructures dédiées telles que les ressourceries, les bibliothèques d'objets ou les composts collectifs. Cependant, les appels à projets à eux seuls

ne sont pas adaptés pour mettre en place une sensibilisation continue à l'échelle du territoire régional et atteindre tous les publics concernés. La stratégie de sensibilisation et d'accompagnement est en cours d'évaluation et une approche orientée plus spécifiquement sur le tri sera développée à très court terme.



3.2. L'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES DE DÉCHETS

Les objectifs de performance en matière de recyclage ne sont pas rencontrés et la Région n'atteint pas aujourd'hui les objectifs européens de 50%. En 2020, le taux de collecte sélective des déchets ménagers était de 39%.

Il y a donc urgence à améliorer drastiquement le rapport des Bruxellois.e.s à leurs déchets et leur offrir tant les informations et accompagnements que les infrastructures nécessaires pour y arriver.

Initiée en 2019, la recherche-action « Citizen Waste » a démontré que la mise en place d'infrastructures de tri, notamment pour les déchets organiques, ainsi que la collecte d'encombrants, sont particulièrement problématiques dans les immeubles et les appartements bruxellois.

Les initiatives locales et projets collectifs, comme les composts en bas des immeubles, et les copropriétés proactives engrangent des résultats intéressants.

La recherche-action a déjà permis de fournir des recommandations intermédiaires. Notamment sur la mise en place de mesures d'accompagnement et de sensibilisation des citoyen-ne-s, l'optimisation de l'aménagement urbain, l'amélioration des infrastructures (par exemple des points d'apport volontaire fixes comme les bulles à verre ou mobiles comme les **Proxy Chimik**) et du service de Bruxelles Propreté. S'y ajoutent également des mesures d'incitation et de contrôle. Dans la suite de la mise en œuvre du PGRD, ces pistes seront approfondies et validées par de nouveaux groupes de travail.

Bruxelles Environnement et Bruxelles-Propreté travaillent en collaboration au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement orientée prioritairement sur le tri. Cette stratégie sera continuellement enrichie par les enseignements de Citizen Waste. De manière générale, une meilleure articulation des politiques publiques en matière de tri des déchets est en cours de développement.

3.3. LIMITER LA PUBLICITÉ

Actuellement, tout ménage ne souhaitant pas recevoir de publicité dans sa boîte aux lettres peut y apposer un autocollant « **Stop pub** ». Cela représente 16 kg de papier ainsi économisé par ménage par an. Cet adhésif est disponible gratuitement sur demande au service info environnement de Bruxelles Environnement, ou en allant les chercher dans les administrations communales. Si celui-ci n'est pas respecté, les ménages peuvent porter plainte.

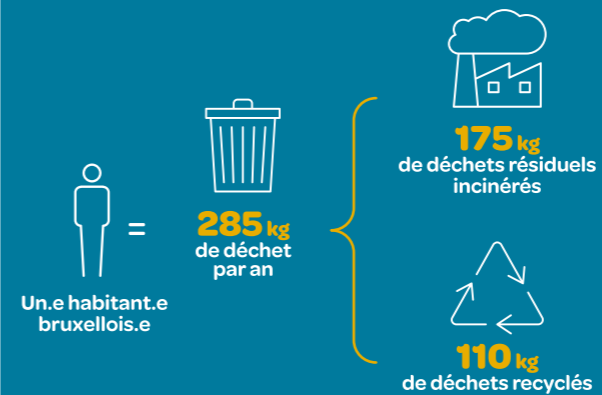
Le PGRD prévoit la possibilité d'inverser le paradigme. La publicité non-adressée deviendrait alors interdite dans la boîte aux lettres, sauf si celle-ci est explicitement pourvue d'un autocollant « oui à la publicité ». Des consultations préparatoires pour l'introduction du « Oui pub » ont eu lieu avec les parties prenantes et le secteur souhaite conserver le système actuel. La Région poursuit l'analyse des différentes options visant à limiter les imprimés non-adressés.



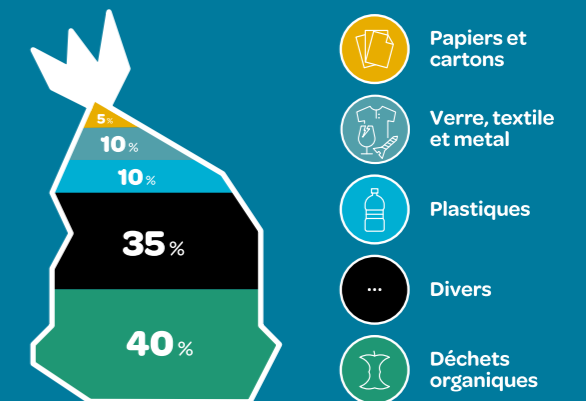
LES DÉCHETS MÉNAGERS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Situation actuelle

60% des déchets ménagers partent à l'incinérateur



Composition du sac blanc: déchets résiduels incinérés



Objectif 2030

Réduire de 20% les déchets ménagers/hab



Diminuer le poids de nos poubelles blanches à incinérer



Atteindre 60% des déchets recyclés

Comment ?



Prévention



Réemploi



Réparation

Tri



Compostage



Recyclage

4. PRÉPARER LES GÉNÉRATIONS FUTURES

35%



Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Les écoles doivent encourager la connaissance et la pratique quotidienne des comportements de réduction de consommation des ressources et de prévention des déchets. Pour ce faire, le PGRD soutient le développement et le renforcement d'un cadre opérationnel entre acteurs institutionnels, d'un soutien pédagogique, et de la gestion durable des écoles.

4.1. CADRE OPÉRATIONNEL ENTRE LA RÉGION ET LES POUVOIRS ORGANISATEURS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Un Accord de Coopération en matière d'Éducation relative à l'Environnement (ErE) a été développé en partenariat avec les Communautés. Cependant, il ne suffit pas pour impacter significativement la gestion des ressources et déchets des écoles de manière significative. Ainsi, il est nécessaire de renforcer la coopération intrarégionale avec les producteurs de déchets dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs. Pour ce faire, un « parcours utilisateur-trice » pour les écoles est en train d'être conçu. Celui-ci comprend la prévention, la propreté, le tri et l'écogestion ; cette dernière via la mise en place d'une structure interne à l'école. Le parcours articulera sensibilisation et écogestion.

4.2. SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Le PGRD appuie l'intégration de l'éducation relative à l'environnement (ErE) et à la gestion durable des ressources-déchets dans les cours, les activités et les projets des écoles. Si l'impact de la crise sanitaire sur le secteur scolaire a bouleversé les actions de sensibilisation, une série d'outils d'accompagnement des équipes éducatives, comme des **dossiers pédagogiques**, projets ponctuels, brochures de sensibilisation fournissent un appui pédagogique aux écoles sur le Zéro Déchet. Un nouvel outil au sujet des smartphones a été publié en 2021. Par ailleurs, la limitation de moyens ne permet pas de mener des actions dans l'enseignement supérieur.

17.000 visiteurs par an



Campagne pour la réouverture de Belexpo en septembre 2021



Bruxelles-Propreté propose de longue date un **Pack Animation** aux écoles. Cette opération permet de sensibiliser aux gestes du tri tous les partenaires de l'école : enseignant-e-s, élèves, personnel d'entretien. Ainsi, de 2018 à 2020, un total de 635 animations propreté ou tri ont été réalisées et 69 visites « Analyse & Conseils » ont eu lieu dans des écoles. Bruxelles Environnement et Bruxelles-Propreté ont entamé un travail de collaboration dans le cadre du PGRD, afin de renforcer la cohérence de l'offre scolaire en matière de tri, propreté et Zéro Déchet.

En termes de sensibilisation ; l'exposition permanente **BELEXPO**, destinée aux 10-14 ans et aux familles, offre un parcours interactif consacré aux enjeux environnementaux urbains. La gestion et la prévention des déchets sont abordés à travers différentes activités portant par exemple sur le choix de consommation, des labels, la lutte contre le gaspillage, des gestes et comportements liés à la propreté et au tri, etc.

Par ailleurs, la Région propose des actions récurrentes, maintenues à travers la durée du PGRD. Il s'agit par exemple d'offres d'accompagnements de projet Zéro Déchet, gourdes et compost, ou encore du développement du réseau **Bubble**, une communauté d'enseignant-e-s inspirant-e-s, acteur-trice-s du changement pour l'environnement.

La Région a également accompagné et suivi les écoles souhaitant se faire labelliser **Eco-Schools**. Ce label international (68 pays, 60.000 écoles) reconnaît une démarche d'amélioration globale que l'école développe pendant au moins deux ans, selon deux axes : éducation à l'environnement et gestion environnementale.

À travers l'ensemble des actions réalisées ou soutenues par Bruxelles Environnement, 447 écoles ont pu être sensibilisées de 2018 à 2021, dont 103 ont mis en place un projet (Zéro Déchet, gourde, compost, ou label Eco-Schools).

4.3. RENFORCER LA GESTION DURABLE DES ÉCOLES

En plus du soutien pédagogique, le PGRD œuvre également pour la gestion durable des écoles. Toute école bruxelloise peut bénéficier d'un soutien technique et méthodologique pour la gestion durable de ses ressources-déchets, via des facilitateurs thématiques. Ce service gratuit fournit de l'information, conseille, met à disposition des outils et forme à la gestion environnementale. Par ailleurs, les écoles peuvent également faire appel au **Facilitateur déchets des professionnels** pour toute question sur la gestion de leurs déchets ou pour demander un diagnostic déchets gratuit, ainsi qu'au **Facilitateur biodéchets professionnels** pour les questions spécifiques à la gestion de leurs déchets alimentaires. En outre, les écoles peuvent faire appel au centre de ressources en Éducation relative à l'Environnement et aux conseillers techniques de Bruxelles-Propreté.

Enfin, les informations quant aux besoins des écoles et les difficultés sont partagées avec les représentants des réseaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau de l'Accord de Coopération en ErE (pour les francophones) et avec MOS (pour les néerlandophones).

En 2019, un projet pilote « fêtes d'école Zéro Déchet » a fait l'objet de subsides et accompagnements spécifiques entraînant une réduction significative des déchets, et l'utilisation d'alternatives durables (végétarien, bio, local, de saison, fait maison et/ou sans emballages).

En 2021, Bruxelles Environnement a lancé l'**Opération Re-Création**, qui vise à accorder un soutien financier et logistique pour la transformation de cours d'écoles sur base d'une approche environnementale multithématique et encadré par un projet pédagogique. La question des ressources-déchets est un des thèmes sur lesquels il est proposé de travailler.



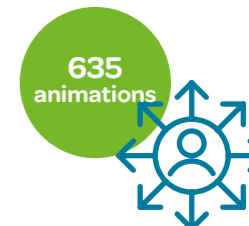
447 écoles sensibilisées, dont 103 ont mis en place un projet, entre 2018 et 2021 (sur 639 écoles dans la Région de Bruxelles-Capitale)



146 profs formés entre 2018 et 2021



Bruxelles Environnement touche selon les années entre 26.000 et 54.000 élèves, toutes thématiques confondues, via son offre d'Éducation relative à l'Environnement



635 animations (propreté ou tri) et 69 visites « Analyse & Conseils » ont été réalisées par Bruxelles-Propreté de 2018 à 2020.

5. TRANSFORMER LES PRATIQUES DES PROFESSIONNEL.LE.S

47%



Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique

25.500 enveloppes informatives



25.500 enveloppes informatives « tri et gestion des déchets professionnels » distribuées aux commerces et établissements Horeca lors de l'édition 2020 de la campagne Recycle BXL Pro

Dans la plupart des secteurs, les professionnel.le.s bruxellois.e.s se positionnent comme des acteurs en faveur de l'économie circulaire. Pourtant, les obligations relatives à la gestion des déchets professionnels sont encore trop peu respectées. En parallèle au renforcement des contrôles, une communication plus efficace, une sensibilisation accrue et un meilleur accompagnement des professionnel.le.s sont en cours de mise en œuvre par la Région.

En matière de gestion des déchets, trois obligations s'appliquent aux professionnel.le.s, tous secteurs confondus, qu'il s'agisse d'entreprises, d'institutions publiques, d'écoles, d'associations, ou encore d'indépendant.e.s (ci-après regroupés sous le terme « professionnel.le.s »). Ils doivent tous :

- Trier leurs déchets
- Avoir la preuve de bonne gestion de leurs déchets, via un contrat de collecte, une facture ou un document de traçabilité
- Utiliser des sacs ou des conteneurs qui leur sont destinés, et non pas ceux qui sont réservés à l'usage des ménages, tels les sacs blancs de Bruxelles Propreté.

Pour les activités professionnelles de petite taille, les déchets sont fréquemment évacués via la collecte des déchets ménagers. En effet, il existe de nombreux obstacles au tri des déchets de professionnel.le.s et la législation est insuffisamment appliquée. Il demeure notamment un manque d'information et de compréhension par les professionnel.le.s de leurs obligations ainsi qu'une méconnaissance des bonnes pratiques. Le manque de place pour le tri et le stockage des déchets, ainsi que le manque de temps ou l'absence d'incitants posent également problème.

5.1. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNEL.LE.S

Un accompagnement combinant sensibilisation et communication est primordial. À cet effet, deux initiatives principales ont vu le jour : la campagne Recycle BXL Pro et le Facilitateur déchets des professionnels.

La campagne de sensibilisation **Recycle BXL Pro** promeut le respect des obligations légales auprès des professionnel.le.s bruxellois.e. Initiée en février 2020, elle a démarré par la distribution d'une enveloppe informative « tri et gestion des déchets professionnels » à l'ensemble du secteur du commerce et Horeca de la Région (environ 25.500 établissements). La seconde édition de cette initiative, en automne 2021, touchait l'ensemble des secteurs. Des affiches en rue, des spots radios et sur les réseaux sociaux ou encore des vidéos viennent renforcer le message et mettent en avant des ambassadeur.rice.s du tri. Le site internet propose enfin de nombreux guides et outils de communication (affiches, stickers, checklist) directement utilisables en entreprise.



NOUVEAU : LE FACILITATEUR DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Pour être plus à l'écoute des entreprises, la Région a mis sur pied un service de **Facilitateur déchets des professionnels** depuis 2021. Son helpdesk permet de répondre aux questions des professionnel.le.s et de leur fournir des exemples de bonnes pratiques, ainsi que des outils et contacts pertinents.

Chaque année 10 entités, au minimum, peuvent également bénéficier d'un diagnostic déchet gratuit. Le Facilitateur vient sur place pour réaliser un bilan de la situation actuelle, des points forts, problèmes et manquements. Sur cette base, il fournit des pistes d'actions concrètes, des conseils personnalisés pour réduire la quantité de déchets produits et en optimiser la gestion. Contactez-le via recyclepro@environnement.brussels.

Le Facilitateur fournit en outre un support aux réflexions futures, en vue de développer une stratégie, à moyen et long terme, qui puisse être coconstruite avec toutes les parties prenantes au sein d'un groupe de travail. Cette stratégie est indispensable pour généraliser le geste de tri, encore trop peu systématique en entreprise.

Outre ces initiatives, les professionnel.le.s peuvent faire appel au **Facilitateur biodéchets professionnels**. De manière sectorielle, un Facilitateur commerces Zéro Déchet existe également, ainsi qu'un **Helpdesk marchés publics durables**. Des structures privées telles l'UCM et Beci proposent également des services aux entreprises pour les accompagner dans leur démarche environnementale et d'éco-conception. Enfin, le **Label Entreprise Ecodynamique** est une reconnaissance officielle et gratuite de la Région pour récompenser et encourager les organisations qui agissent pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Il avait été entièrement revu en 2018 pour simplifier la procédure et utiliser une plateforme en ligne pour la remise de dossiers. Cette plateforme a été revue en 2021 pour considérablement améliorer son ergonomie. Ensemble, tous ces services visent à accompagner les professionnel.le.s dans la transformation des pratiques de consommation liées à leurs activités, pour notamment réduire les déchets à la source.

5.2. DES CONTRÔLES À RENFORCER

Bruxelles Environnement et les communes bruxelloises sont légalement chargées de contrôler le respect de la législation environnementale en matière de déchets. Près de 1 500 organisations ont été ainsi contrôlées par Bruxelles Environnement entre 2018 et 2020, avec près de 900 mises en conformité suite à ces contrôles (soit 60%). Au cours de ces 3 années, près de 290 constats d'infraction ont été rédigés (20% des entreprises contrôlées), contre 33 pour l'année 2017.

Le constat d'infraction est passible d'une amende administrative comprise entre 50 et 62.500 €.

En 2020, 30% des entreprises contrôlées n'étaient pas en ordre avec leurs obligations légales en matière de gestion ou de tri. Bruxelles Environnement souhaite voir ce pourcentage réduit à 10% en 2023. Cependant, la procédure actuelle ne garantit qu'un nombre assez limité de contrôles par an, proportionnellement au nombre d'entreprises actives en Région bruxelloise.

Ces contrôles sont entravés par des difficultés logistiques (accès aux locaux, estimations difficiles des quantités de déchets produites), pratiques (identification difficile de l'entreprise responsable, obstacles linguistiques, non-réception des courriers recommandés) et administratives. Enfin, Bruxelles Propreté endosse ici un double rôle – celui de collecteur d'une part et de contrôleur (en matière d'abandons de déchets et de l'obligation de tri) d'autre part – ce qui avait besoin d'être clarifié.

La procédure de contrôles a été révisée dans une approche plus sectorielle, impliquant une communication ciblée et une coordination renforcée entre Bruxelles Environnement, les communes et Bruxelles Propreté. Des explorateurs de terrain multilingues seront prochainement déployés pour clarifier les obligations et leur raison d'être auprès des entreprises, informer des conséquences en cas de non-respect, mais aussi répondre aux questions, fournir des conseils de prévention et des bonnes pratiques, ainsi que recenser les questions et difficultés. L'objectif est que ces explorateurs rencontrent 5 000 entreprises par an. Enfin, une perception immédiate des amendes, avec rétrocession aux communes, permettrait d'inciter ces dernières à investir davantage de personnel dans ces contrôles. La réflexion est en cours pour poursuivre cette optimisation de la politique de contrôle, notamment pour la prise en compte de la prochaine obligation de tri des biodéchets.

1500 professionnels



1500 professionnel.le.s contrôlés de 2018 à 2020

900 mises en conformité



900 mises en conformité de 2018 à 2020

290 procès verbaux

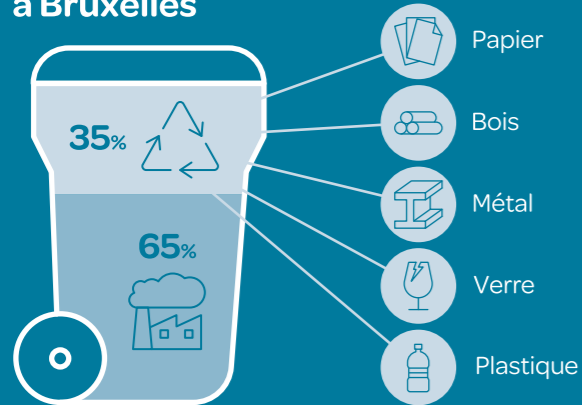


290 procès-verbaux d'infraction de 2018 à 2020

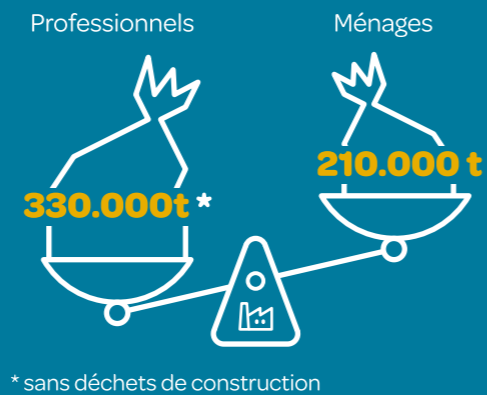
LES DÉCHETS PROFESSIONNELS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Situation actuelle

Traitement des déchets professionnels produits à Bruxelles



Quantités de déchets résiduels incinérés



Objectif 2030

Réduire de 20% les déchets non ménagers

Diminuer le poids des déchets résiduels à incinérer



Atteindre 70% des déchets recyclés



Comment ?



Trier



Management environnemental



Augmenter le réemploi



Consulter le facilitateur déchet professionnel
(recyclepro@environnement.brussels)

6. VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

La Région de Bruxelles-Capitale est un exemple en matière de gestion circulaire des ressources dans le secteur de la construction. Outre les nombreux projets pilotes soutenus, la Région veille à promouvoir les bonnes pratiques et agit pour stimuler le réemploi des matériaux de construction. On estime que 92% des déchets de construction et de démolition (DCD) bruxellois sont recyclés. Le PGRD continue à œuvrer à cet effort régional, en travaillant à améliorer le taux de réemploi des matériaux de construction, la qualité du recyclage des déchets du secteur et l'optimisation de la gestion des déchets dangereux.

Aujourd'hui, la politique régionale en matière de durabilité de la construction conduit le secteur vers des réalisations exemplaires de construction ou de rénovation énergétique et environnementale. Cette thématique est très avancée, renforcée par les actions issues de l'Alliance Emploi Environnement et du Programme Régional en Économie Circulaire, tous deux contenant des volets axés sur la construction. L'utilisation raisonnée de la matière dans la construction reste cependant à améliorer. Des projets à long terme sont en cours pour améliorer le cadre réglementaire et technique de la gestion circulaire des ressources et des déchets du secteur.

6.1. PRÉVENTION DES DÉCHETS, RÉEMPLOI ET CIRCULARITÉ DES MATÉRIAUX

La conception et la réalisation de bâtiments doit se circulariser davantage à travers une conception intelligente en vue d'allonger leur durée de vie, voir leur adaptabilité aux évolutions de l'occupation. Une attention particulière sur le choix et la consommation des ressources utilisées pour construire ou rénover est également à préconiser.

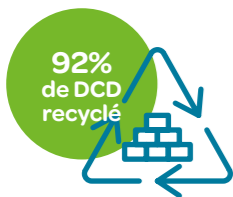
46%



Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique



Les concepts d'économie circulaire appliqués au secteur de la construction



Objectif : atteindre 90% de préparation au réemploi et de recyclage des DCD en 2020 (objectif européen : 70%). Un **objectif atteint avec 92% des DCD recyclés** grâce à un effort de tout le secteur sur l'ensemble de la Belgique (le recyclage a très largement lieu en dehors de la RBC)



50.400 tonnes/an de DCD ne sont pas recyclés pour l'instant.



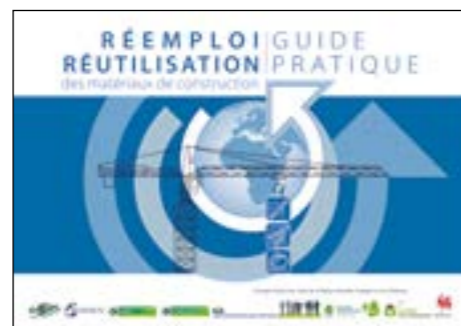
Objectif 2023 : augmenter de 50% le nombre de chantiers pratiquant la **démolition sélective** et le **réemploi des matériaux** de construction



Ainsi, la Région encourage l'expérimentation et le développement de la déconstruction sélective et du réemploi depuis 2016 via l'appel à projets Chantier Circulaire. Dès 2021, l'appel à projets RENOLAB prend le relais, avec une évaluation des projets sur base d'un référentiel bâtiment durable commun aux 3 Régions belges.

Au fil des années et des projets pilotes soutenus dans la Région, toute une série d'expériences ont eu lieu en matière d'éco-conception, rénovation, maintien du bâti, renforcement des structures existantes, ou utilisation raisonnée des ressources. Les bonnes pratiques issues de ces expériences sont valorisées par le **Facilitateur Bâtiment Durable** et le **Guide du Bâtiment Durable**, un outil de référence en ligne. Ces bonnes pratiques sont également diffusées via le projet **Build Circular.Brussels**, qui organise des formations centrées sur la construction circulaire et des accompagnements personnalisés pour les entreprises bruxelloises de construction.

Afin de stimuler les filières de réemploi, la Région collabore au niveau européen à travers le projet Interreg **FCRBE** « Faciliter la circulation des éléments de construction récupérés dans les pays d'Europe du Nord-Ouest »³, démarré en 2018 pour une période de 4 ans. Ce projet vise à la promotion du réemploi à travers un grand nombre d'expérimentations et la réalisation de nouveaux outils, dont un guide pour l'inventorisation des matériaux de réemploi, pour l'ensemble des publics cibles (maîtres d'ouvrage, architectes et équipe projet, revendeurs, ...).



15 000 consultations des pages réemploi du Guide du Bâtiment Durable entre 2016 et 2021.

³ Tous les développements du projet FCRBE sont en ligne : <https://www.nweurope.eu/projects/project-search/forbefeacilitating-the-circulation-of-reclaimed-building-elements-in-northwestern-europ>

6.2. AUGMENTER ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE

Bruxelles produit environ 630.000 tonnes de déchets de construction et de démolition (DCD) par an, dont on estime que 92% sont recyclés. Seuls les déchets inertes (pierreux), les métaux, et les bois dans une moindre mesure, font actuellement l'objet d'un recyclage à grande échelle. Par ailleurs, les déchets inertes font plutôt objet de down-cycling (recyclage où le matériau recyclé est de moindre qualité ou valeur que l'original) en fondation de routes et de bâtiments. Ces déchets sont en grande partie triés séparément sur chantier mais aussi en centre de tri, à partir du conteneur « mélange ». Le recyclage des DCD a lieu principalement en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale : les opportunités économiques, notamment en termes d'emploi, ne sont donc pas exploitées dans la Région.

Un « protocole de déconstruction – granulats » est en cours de développement dans le cadre du PGRD. Celui-ci inclut un inventaire en 3 phases (déchets dangereux, matériaux à réutiliser, déchets à recycler) qui permettra d'isoler et de mieux traiter les déchets dangereux, et de produire des déchets inertes propres afin d'améliorer la qualité des granulats recyclés. La partie théorique de l'étude comprend le bilan environnemental et technico-économique du protocole. Elle sera présentée devant un comité de pilotage comportant l'ensemble des parties prenantes intéressées, y compris les 2 autres Régions belges. Le secteur pourra ensuite se l'approprier et la qualité des granulats recyclés devrait augmenter. Par ailleurs, un projet d'arrêté « terres excavées et granulats recyclés » sera proposé au Ministre fin 2021, après consultation du secteur, pour légaliser l'utilisation des granulats recyclés dans les chantiers bruxellois.

Les différences régionales en termes d'obligations sont un frein important à la facilitation du tri et du recyclage des DCD. La procédure Tracimat en Région flamande requiert des documents de traçabilité qui n'ont pas d'équivalent en Région de Bruxelles-Capitale. Les déchets inertes issus de chantiers bruxellois qui n'appliquent pas cette procédure doivent payer le prix fort à l'entrée des centres de concassage. Des discussions doivent donc avoir lieu au niveau politique pour clarifier la situation. Concrètement, l'application volontaire du protocole de déconstruction qui est actuellement en développement devrait permettre, à moyen terme, d'améliorer la qualité du flux déchets inertes issu des bâtiments bruxellois.

6.3. AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

Le PGRD vise à fournir des solutions pratiques aux particuliers et aux professionnels pour qu'ils se débarrassent de manière optimale des déchets dangereux en protégeant l'environnement et la santé de tous. L'enlèvement sélectif des déchets dangereux lors de la déconstruction est nécessaire pour le recyclage des DCD.

La promotion d'une meilleure gestion des déchets dangereux sur chantier est principalement le fait d'actions de sensibilisation menées en continu par le Facilitateur Déchets de Construction. Ce dernier a développé des outils de suivi et des bonnes pratiques en 2020 dans le cadre de projets pilotes de tri. Ces bonnes pratiques de gestion de chantier sont diffusées aux entreprises, notamment via :

- La brochure « **Bonnes pratiques de gestion de déchets de chantier** »
- Une **vidéo sur le tri des déchets de chantier**
- La liste de bonnes pratiques diffusées sur le site web « [Chantiers Pilotes à Bruxelles](#) ».

La gestion du stock d'amiante, contenu en particulier dans le bâti ancien, doit être améliorée. Pour ce faire, trois études ont été initiées lors de la précédente législature et un projet de Plan Amiante, remis au cabinet en 2019, a été partiellement validé.

Actuellement, il faut inventorier et retirer, si cela s'avère nécessaire à la réalisation des travaux, l'amiante lors de toute rénovation ou démolition. Le projet de Plan Amiante propose d'aller plus loin et qu'un inventaire amiante devienne obligatoire dans certains autres cas (comme par exemple lors d'une vente). Dans cette optique, une étude est actuellement en cours en vue de compléter l'inventaire amiante actuel par une partie analyse et gestion du risque. Cette étude devrait se terminer fin 2021 – début 2022.

Cependant, cette volonté d'encore améliorer, dans le futur, la gestion des risques liés à la présence d'amiante dans certains bâtiments rencontre des freins. Il n'y a donc, notamment, pas assez de personnel dédié à cette problématique au sein de Bruxelles Environnement. Cette situation sera probablement dommageable au déploiement de la Stratégie RENOLUTION, car un désamiantage sera souvent nécessaire avant de réaliser des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique d'un bâtiment.



4 étapes pour réduire et gérer les déchets (source CCBc)

7. LA NOUVELLE ÉCONOMIE DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

53%

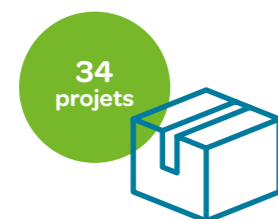


Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. En faisant la promotion des pratiques durables Zéro Déchet et en développant l'offre de réparation et de réemploi, le PGRD contribue à l'émergence d'une économie de la gestion durable des ressources.

7.1. PRATIQUES DURABLES ET ZÉRO DÉCHET DANS LES COMMERCES ET L'HORECA

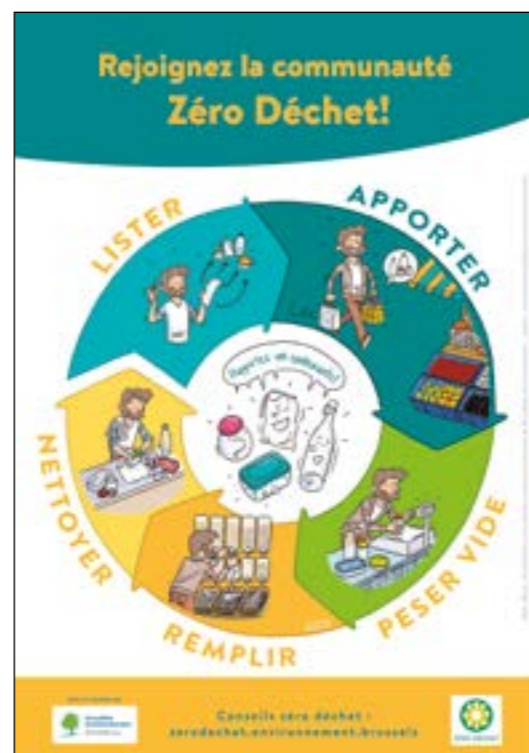
Des commerces, toujours plus nombreux, évoluent vers des pratiques plus durables dans la gestion de leurs déchets. Pour les soutenir, le PGRD a mis en place une série d'actions, parmi lesquelles des offres d'accompagnement ou des fiches pratiques. Depuis 2018, un appel à projet « **Horeca et Commerces alimentaires Zéro Déchet** » est organisé par Bruxelles Environnement. Après deux appels à projet et 29 lauréat.e.s accompagnés, les connaissances et l'expérience acquises ont été compilées dans des fiches de bonnes pratiques et des guides d'utilisation.



Soutien à 34 projets de transition vers des emballages réutilisables



Plus de la moitié des Bruxellois.e.s sont prêt.e.s à apporter leur **contenant réutilisable** dans des lieux de petite restauration (Baromètre Zéro Déchet 2019)



Affiche « Rejoignez la communauté Zéro Déchet » pour commerces alimentaires zéro déchet

Le PGRD a également mis sur pied une grappe réunissant divers acteur.trice.s de terrain pour des retours d'expérience sur la mise en place d'un système d'emballages réutilisables consignés afin d'en tirer des leçons utiles. Un groupe de travail, rassemblant notamment hub.brussels et Innoviris, présentera une ou plusieurs propositions concrètes concernant les systèmes d'emballages réutilisables, avec ou sans consigne.

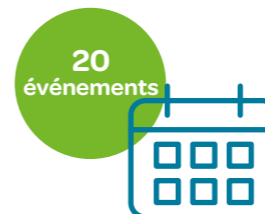
Une adaptation de l'offre est également à prévoir suite à la transposition de la Directive européenne sur les Plastiques à Usage unique. Il s'agira d'accompagner les établissements et acteur.trice.s d'événements dans cette transition.

7.2. ÉVÈNEMENTS

Une série d'actions ont été mises en œuvre pour aider les organisateur.trice.s d'événements : des accompagnements, un **kit de tri** comportant du matériel pour un tri efficace des déchets, mais aussi le **Circular Event Toolkit**. Il s'agit d'une boîte à outils open source permettant de créer un cercle vertueux de réflexes d'économie circulaire chez toutes les parties prenantes à l'organisation d'événements. Le suivi et l'accompagnement des événements a cependant été ralenti par la crise sanitaire.



Îlots de tri avec les affiches du kit de tri



En 3 ans, 20 événements bruxellois ont bénéficié d'un **accompagnement à la gestion des déchets**

7.3. DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE RÉPARATION ET DE RÉEMPLOI

Une stratégie globale pour la stimulation du réemploi est en cours de préparation et a été soumise à consultation des différentes parties prenantes en 2020. Elle vise la mise en œuvre coordonnée de mesures issues à la fois du Plan de Gestion des Ressources et Déchets et du Programme Régional en Économie Circulaire. Quinze actions sont ainsi prévues autour de 3 axes stratégiques : l'accès au gisement d'équipements publics et privés, un cadre public facilitant les activités de réparation et de revente, ainsi que l'expérimentation et la mise en œuvre de projets pilotes liés au réemploi. Plusieurs d'entre elles sont déjà en cours, par exemple le sou-

tien aux activités de réparation et réemploi via l'appel à projets Be Circular et l'appel à projets Climat des communes et CPAS, le subventionnement des opérateur.trice.s d'économie sociale et circulaire actifs dans la réparation et le réemploi, le projet pilote de collecte préservante en partenariat avec Bruxelles Propreté et le développement du métier de Valoriste.

La formation de « **Valoriste généraliste** », reconnue par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), a récemment vu le jour. Deux promotions de valoristes diplômé.e.s (2019 et 2020) ont déjà rejoint le marché du travail. Des formations plus spécifiques (valoriste IT, électroménager) sont à l'étude afin d'en déterminer les modalités précises (création d'un nouveau métier, insertion de modules dans un curriculum existant, ...).

En 2018, une étude pour l'élaboration d'une stratégie régionale en matière de réemploi, réparation et requalification (3R) d'équipements professionnels Business-to-Business (B2B) a été réalisée. Elle a permis d'identifier le mobilier de bureau et les équipements électriques et électroniques comme étant les flux les plus pertinents, s'agissant de réemploi par les entreprises. De plus, l'étude a révélé qu'une offre 3R pourrait être développée pour les besoins plus spécifiques de la construction, de la petite industrie ainsi que celui de la restauration lors de la cessation d'activité d'entreprises. L'étude a également permis d'identifier les freins et leviers pour le développement du secteur des 3R, qui ne répond pas aujourd'hui aux exigences et besoins des grandes ou moyennes entreprises.

En effet, nombreux sont les freins au développement du réemploi et de la réparation et ils ne relèvent pas tous de la compétence régionale. Le cadre fiscal, le coût de la main d'œuvre, la difficulté pour obtenir des pièces détachées ainsi que des manuels de réparation des producteur.trice.s sont autant de freins identifiés. Un dialogue entre les différents niveaux de pouvoirs est en cours afin de lever certaines de ces barrières.



Soutien de 17 **projets de réparation et de réemploi** via les appels à projets Be Circular et « Climat » des communes et CPAS



25 **valoristes diplômés** en 2 ans.



En moyenne, près de 70% des Bruxellois-es déclarent (faire) **réparer leurs équipements** lorsqu'ils sont en panne ou fortement abimés.



40 **magasins de 2^{ème} main** (économie sociale) dans la Région de Bruxelles-Capitale en 2019



En moyenne, 3 kg/habitant.e de déchets sont **réemployés par an par l'économie sociale** à Bruxelles



Seulement 1/3 des Bruxellois-es regardent les offres de 2^{ème} main avant d'acheter. Le produit le plus « populaire » est le vélo (Baromètre Zéro Déchet 2019)

8. ENCADRER L'ACTION DES PROFESSIONNELS DES DÉCHETS

28%



Avancement de la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Un des volets du PGRD vise l'amélioration significative de la qualité et l'ampleur de la collecte sélective des déchets en vue de leur réemploi ou recyclage. Ce travail doit être fait en étroite collaboration avec les professionnel-le-s du secteur, collecteurs et recycleurs, publics ou privés, ainsi qu'avec la fédération professionnelle du secteur et d'autres acteur.trice.s relais tels que les communes, les CPAS et les associations.

8.1. ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE COLLECTE

Jusqu'à présent, le travail sur l'évolution du système de collecte a principalement été abordé à travers la recherche-action sociologique, statistique et cartographique « Citizen Waste ». Cette étude pourra servir d'appui à Bruxelles-Propreté dans le cadre du plan de redéploiement de l'Agence, en particulier lors de la réforme des collectes et de l'introduction de l'obligation de tri des biodéchets.

En complément, une série d'actions sera menée à travers différents volets du PGRD, pour contribuer à l'élaboration d'une vision intégrée du système bruxellois de collecte des déchets ménagers. Ces futures actions comprennent : la création de nouveaux flux soumis à la Responsabilité Élargie des Producteurs, les feuilles de route sur les biodéchets et sur le réemploi et la mise en œuvre des actions qu'elles prévoient, la collecte d'objets pouvant être réemployés via les Recypark, l'atteinte des objectifs de recyclage européens et le phasing out de l'incinérateur.

Par ailleurs, une étude sur l'accès aux gisements de flux de déchets collectés démarra en 2022, en partenariat entre Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement. Son objectif est de proposer des solutions réglementaires et opérationnelles pratiques applicables par Bruxelles-Propreté dans le but de donner accès aux flux de déchets collectés après avoir identifié la demande des acteurs circulaires. Ces solutions sont également vouées à inspirer d'autres acteurs, comme des communes ou des organismes de gestion de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

8.2. UN BESOIN D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DÉCHETS

La Région évalue actuellement l'atteinte des objectifs européens de préparation au recyclage et réemploi ainsi que les besoins en capacité des incinérateurs. Pour rappel, le taux de recyclage et de préparation au réemploi des déchets municipaux devait être de 50% pour 2020 et l'ambition est d'atteindre les 55% d'ici 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035. Le premier rapportage aura lieu en 2022 pour l'année de référence 2020 et la Région n'atteindra pas les objectifs.

L'ampleur du défi est de fait considérable. La nouvelle méthode de calcul européenne introduit deux changements dans la manière d'évaluer les performances de recyclage et de réemploi. Tout d'abord, elle impose d'opérer le calcul à l'entrée du centre de recyclage plutôt qu'aux points de collecte. Ensuite, l'évaluation des performances couvre l'ensemble des déchets dits « municipaux » (ménagers et assimilés) au lieu des seuls déchets ménagers. Par conséquent, les performances actuelles, relatives aux déchets ménagers, doivent être revues à la baisse, passant de 39% à seulement 30% avec cette nouvelle méthode de calcul.

Différents scénarios devront être envisagés sur base de l'évaluation de la Région. Ils devront miser sur la prévention, le réemploi et le recyclage des déchets pour atteindre les taux de performance souhaités et diminuer l'incinération. Une fois que la Région aura validé l'un des scénarios, les besoins d'infrastructure pourront être clarifiés. En parallèle, différentes initiatives sont en développement afin d'augmenter le nombre de Recypark sur le territoire de la Région.

En complément des cinq Recypark existants, deux nouveaux Recypark verront bientôt jour à Anderlecht et sur le lieu-dit « BUDA ». Un autre Recypark est également en projet à Jette. D'autres lieux potentiels

sont à l'étude. Dans la mesure du possible, des ressourceries seront implantées dans chacun des nouveaux Recypark.

Par ailleurs, un premier projet pilote de **collecte préservante** a été développé par l'Agence Bruxelles Propreté, la Fédération Ressources, la Recyclerie Sociale de Saint-Gilles et Bruxelles Environnement. La collecte dite « préservante » vise à optimiser les conditions pour que les objets collectés conservent leur état jusqu'à leur entrée au point de tri, réparation ou vente. Les conclusions finales ne sont pas encore disponibles à ce jour et viendront confirmer ou infirmer la faisabilité d'une telle collecte.

LES RESSOURCERIES EN PLEIN ESSOR

Depuis 2020, on remarque un intérêt particulier des communes pour la création de ressourceries, passant de quatre communes réfléchissant à de tels projets en 2017 à onze en 2021. Cet engouement répond aux objectifs de la Région d'augmenter les quantités d'équipement et de matériaux réemployés.

Ainsi, Bruxelles Environnement soutient le développement de ressourceries à l'échelle locale via l'appel à projets « Climat » à destination des communes et CPAS. Cinq projets de ressourceries ont ainsi été soutenus financièrement depuis 2018, chacun avec un fonctionnement spécifique, tenant compte de la réalité de la commune. Toutefois, la faisabilité financière et la rentabilité de ces ressourceries demeurent fragiles, une attention particulière y sera apportée.



- 1 Recypark de Woluwe-Saint-Pierre
- 2 Recyclerie Sociale de Saint-Gilles
- 3 Recup'n Go à Evere
- 4 Recyclerie 1170 à Watermael-Boitsfort
- 5 Projet de Ressourcerie de Nord-Ouest

Il y a 5 ressourceries soutenues financièrement jusqu'à présent, mais 11 ressourceries en projet d'ici fin de l'année à travers le territoire.

8.3. LE RÔLE DES COLLECTEURS DANS LA QUALITÉ DU TRI

Le PGRD vise à faire des professionnel-le-s de la collecte de déchets de véritables acteur.trice.s de la qualité du tri auprès de leurs client.e.s. Dans ce but, Bruxelles Environnement examine les modalités d'un renforcement de la collaboration avec Denuo, la fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets. À ce sujet, un atelier participatif sur l'importance du rôle des collecteurs et les bonnes pratiques de sensibilisation de leurs client.e.s est en cours d'élaboration.

Avec l'appui du Facilitateur Déchets Pro, des pistes d'actions et projets d'expérimentation sur les gros flux à moyen et long terme seront aussi étudiées ou mises en œuvre en concertation avec les différentes parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie d'amélioration du tri des entreprises.

5 ressourceries soutenues



3 projets de Recypark en cours

CONCLUSION

Le Plan de Gestion des Ressources et Déchets a respecté dans les grandes lignes ses engagements depuis sa publication, malgré le changement radical de circonstances induit par la crise sanitaire. L'évaluation intermédiaire, initiée en mai 2021 a permis d'analyser les résultats concrets à mi-parcours, de consulter et recueillir l'avis des parties prenantes bruxelloises afin de tirer une série de recommandations à mettre œuvre dans les 30 prochains mois.

Le Plan de Gestion des Ressources et Déchets, coordonné par Bruxelles Environnement, fait preuve de **résilience** depuis sa publication en novembre 2018. Il a démarré juste avant un changement de législature, nécessitant quelques réorganisations. Lancé officiellement en février 2020, il a ensuite tenu la route de sa mise en œuvre, malgré la crise sanitaire. Les exemples de réalisations, précédemment cités, ne manquent pas. On retiendra les différents changements réglementaires réalisés, les feuilles de route Réemploi ou Biodéchets proposant chacune une stratégie claire, des mesures et des actions calibrées à la réalité des besoins bruxellois, ou encore salon zéro déchet (citoyens et professionnels).

Une réelle volonté d'**ouverture** et de **tissage de liens** vers d'autres stratégies et administrations a été démontrée depuis le début de la mise en œuvre du PGRD. Cette lancée positive est à maintenir en allant de l'avant là où les liens seraient encore à renforcer ou concrétiser, notamment avec les stratégies nouvellement adoptées ou en cours d'adoption. Ces synergies entre plans et stratégies régionales permettront de mobiliser davantage de ressources humaines et financières afin d'amplifier tant l'impact du PGRD que celui des autres plans directement liés. La collaboration interrégionale a été renforcée ces dernières années, un point positif qui n'est pas passé inaperçu auprès des parties prenantes consultées. Par ailleurs, des collaborations renforcées avec l'Agence de Bruxelles-Propreté vont dans le bon sens et seront encore renforcées par la suite.

La gouvernance du PGRD se veut **participative** et cherche à impliquer tous ses différents acteurs. Ainsi, les parties prenantes du Comité de Pilotage Stratégique ont analysé en détail le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui et formulé leurs priorités dans le cadre de cette évaluation intermédiaire du PGRD. Les remarques et recommandations seront suivies de près d'ici 2023. L'enjeu majeur pour la seconde moitié de la période du PGRD est la création et le maintien d'une véritable communauté impliquée tant dans la mise en œuvre des actions, que dans les réflexions stratégiques et leur priorisation. Ainsi, le contexte de déconfinement progressif sera l'occasion de mobiliser et fédérer encore davantage les acteurs.

Lors de sa rédaction, le PGRD comprenait de nombreux objectifs. Cependant ils n'étaient pas tous clairement définis ou mesurables. Une première **clarification** a été réalisée lors de cette évaluation intermédiaire. La seconde moitié de la mise en œuvre du PGRD abordera directement cet affinage des objectifs en vue de la prochaine période de planification. L'enjeu : proposer et utiliser des objectifs dits « SMART », c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables et acceptables, réalistes et pertinents, ainsi que temporellement définis. Pour chaque objectif, des indicateurs et données pertinentes associées seront clarifiés et partagés directement aux différents acteurs collaborant pour assurer leur pertinence et adéquation avec la réalité de terrain.

Depuis 2018, de très nombreuses actions ont été menées à destination des citoyens et citoyennes afin de les **sensibiliser à la réduction des déchets**, que ce soit à travers des Rallyes Zéro Déchet pour visiter autrement son quartier, des Challenges Zéro Déchet pour réduire sa

poubelle familiale mais aussi via les nombreux appels à projet thématiques et outils de communication dédiés. Pour la suite, des efforts particuliers seront mobilisés pour atteindre les publics encore non touchés par le Zéro Déchet. Cette approche ciblée nécessite un message et un accompagnement méthodologique adapté et soutenu, voire co-développé avec les acteurs de terrain des thématiques social-santé. Il importera également d'aborder la question du tri et du Zéro Déchet de manière intégrée. La recherche et l'accompagnement de publics moins réceptifs aux messages environnementaux doit devenir la priorité et la nouvelle obligation de tri des biodéchets ne pourra être respectée que si les citoyen-ne-s sont conscients des règles en vigueur, des enjeux et des solutions que le pouvoir public se doit de mettre à leur disposition.

Les **actions concrètes à l'égard des professionnels** ont mis plus de temps à être lancées mais sont maintenant en pleine accélération. De nouveaux accompagnements ont récemment démarré grâce aux facilitateurs déchets de professionnels et biodéchets de professionnels, d'autres tels les explorateurs de terrain commenceront très prochainement. Il sera indispensable d'y consacrer toute l'attention nécessaire pour les années à venir au vu des objectifs européens et régionaux, mais aussi des futures obligations légales. Le défi est important et doit impérativement passer par une amélioration de la compréhension des obligations des entreprises en matière de gestion de déchets, de plans ou actions de prévention de déchets ambitieux et mesurables, de la collecte des données et la co-construction d'une stratégie concrète en matière de déchets issus des activités professionnelles avec tous les acteurs concernés (fédérations professionnelles, Hub.brussels, Beci, Guichets d'Économie Locale, syndicats, ...).

Pour **assurer la transition de l'économie** bruxelloise, il est aussi impératif de changer d'échelle et d'assurer aux entrepreneur-euse-s et visionnaires l'accès à des gisements aujourd'hui non exploités ou en quantités trop limitées (ou trop peu qualitatifs) et de poursuivre l'appui à la levée des barrières technico-administratives.

La recherche-action Citizen Waste apportera des clés pour renforcer la **vision intégrée du système bruxellois de collecte** des déchets ménagers et repenser le modèle actuel. Le tri obligatoire des biodéchets pourrait notamment être l'occasion de diminuer la fréquence de collecte des sacs blancs résiduels et les quantités envoyées à l'incinérateur. Partir des constats et suggestions du terrain mais aussi des réalités socioéconomique et multiculturelle bruxelloises apportera des pistes de solutions concrètes et plus agiles.

Outre les actions concrètes, la **méthodologie de communication** a évolué ces dernières années, en particulier à l'égard des professionnels. Ainsi, les prémices ont été posées avec une communication associant les principaux acteurs du secteur tels que Hub.brussels, Denuo, Bruxelles Propreté ou encore les organismes de Responsabilité Élargie des Producteurs, etc. – à l'image de ce qui a été réalisé pour la campagne Recycle BXL Pro. En poussant pour plus de collaborations, un accès facilité à l'information et une visibilité accrue des accompagnements disponibles (facilitateurs, guides, diagnostics terrain), les messages atteindront plus facilement leur cible.

La communication et l'accompagnement sont clefs au même titre que les processus techniques et réglementaires déjà engagés depuis le début du PGRD. La question des déchets doit continuer d'être incarnée dans les campagnes et messages vers le grand public ou les professionnels, et se traduire en actions. **Nous sommes toutes et tous responsables des déchets que nous produisons.** Les déchets ne s'arrêtent pas aux frontières régionales mais parcourent ensuite des dizaines, centaines voire milliers de kilomètres dans des circuits complexes. Cette réalité doit être rendue visible et compréhensible au plus grand nombre. **Diminuer d'abord nos déchets, puis trier et valoriser le plus localement possible nos ressources. Ensemble, nous y parviendrons!**

CRÉDITS

Auteur.trice.s :



Comité de relecture :

- ACR+
- Bruxelles Environnement
- Cabinet du Ministre Alain Maron
- 21 Solutions
- withPEPS
- Arctik

Ce rapport a été enrichi suite à la consultation du Comité de Pilotage Stratégique :

- Cabinet de la Secrétaire d'État et Ministre-Présidente Barbara Trachte
- Agence Bruxelles Propreté
- Bebat
- Beci
- BRAL - Mouvement urbain pour Bruxelles
- BRISE - CGSLB
- BRISE - CSC - Confédération des Syndicats chrétiens
- BRISE - FGTB
- Brulocalis
- Brupartners
- CCBC - Confédération Construction Bruxelles-Capitale
- Centre d'Écologie Urbaine
- Coalition Kaya
- CERBC - Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale
- Denuo
- Fost Plus
- hub.brussels
- IEB - Inter-Environnement Bruxelles
- Recupel
- Ressources
- UCM - Union des Classes Moyennes
- Zero Waste Belgium